

AVIS

Conformément à l'article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que la société Investement Sàrl – Bolt Sàrl a introduit auprès de l'Administration de la gestion de l'eau une demande d'autorisation de la gestion des eaux dans le cadre de la réalisation des travaux d'excavation et de terrassement en vue de la construction d'un nouveau complexe résidentiel à Steinfort.
(N° du dossier : EAU/AUT/26/0558)

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre




Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du 17 JUIN 2026

Steinfort, le 17 JUIN 2026



Le bourgmestre



Le secrétaire communal